

Madame Laëtitia Médard
Adjointe au Maire,
Déléguee à la Petite enfance

Le 14 mars 2016

Groupe Communiste

Téléphone : 02.23.62.13.80

Télécopie : 02.23.62.13.89

l.medard@ville-rennes.fr

<http://www.eluscommunistesrennais.org>

Budget 2016 : Laëtitia Médard souligne les ambitions de la ville et réaffirme l'opposition des communistes à la baisse des dotations de l'État
--

Madame la Maire,
Cher(e)s collègues,

Nous voterons ce soir le deuxième budget de ce mandat.

L'innovation marquante est la nouvelle présentation organisée par missions, programmes et actions. La lecture du budget s'en trouve très facilitée proposant une vision claire des orientations fixées pour 2016 par politiques publiques.

Nous tenions donc à saluer cette initiative et à remercier les services impliqués dans cette démarche.

S'agissant du budget en lui-même, il démontre que nous continuons à dérouler notre programme et à décliner les engagements pris devant les Rennaises et Rennais il y a deux ans.

Collectivement, nous nous sommes en effet engagés à porter plusieurs ambitions.

L'ambition d'une ville éducatrice. Au total, 24 Millions d'euros seront consacrés aux politiques éducatives via entre autres des moyens supplémentaires affectés aux écoles en éducation prioritaire, à la rénovation et la construction de nouvelles écoles, à la montée en qualité des ateliers périscolaires ou en encore à l'élaboration d'un plan d'actions en faveur de l'école maternelle visant à accueillir 50% des enfants de moins de trois ans dans les zones d'éducation prioritaire, etc.

L'ambition d'une ville de la cohésion sociale favorisant la mixité qu'elle soit sociale, générationnelle et fonctionnelle dans un but de construire du commun, du lien social et tenter de réduire les inégalités.

Sans être exhaustif, on peut faire référence au Conservatoire de Région dans Le Blosne, aux équipements de quartier de la Courrouze, à la poursuite des opérations Blosne Est, Maurepas, Gayeulles, le bassin nordique de Bréquigny, etc.

L'ambition d'une ville consciente que les attentes évoluent, que les usages changent, que notre pratique de l'action publique locale doit s'adapter. On peut ainsi noter la volonté d'améliorer la relation à l'usager en adaptant le fonctionnement du service public local aux besoins des habitants : projet de guichet unique pour les demandes de subvention des associations, élargissement des horaires de certains services tels que le service prestations administratives, etc.

La mise en place d'un médiateur de la ville trouve là aussi tout son sens avec l'ambition d'accroître la qualité du lien social en rapprochant les usagers de l'administration.

À cette mission première de règlement des conflits entre usagers et municipalité, le médiateur devra être également chargé de proposer des réformes visant à l'amélioration des services rendus aux usagers, notamment dans le cadre d'un rapport annuel qui pourrait être présenté en conseil municipal.

Dans un contexte difficile, ce deuxième budget de mandat est donc ambitieux. Et, ce débat nous permet de formuler trois remarques.

La première concerne justement cette volonté de simplifier l'accès aux services en développant les démarches en ligne. Nous insistons sur le fait que ces nouveaux usages ne doivent pas renforcer les facteurs d'inégalités déjà existants en devenant un vecteur supplémentaire de précarisation mais également de non recours, certaines personnes pouvant abandonner leurs droits à utiliser ces services.

La question de l'accès au numérique se pose ; partiellement compensée par l'existence de pôles numériques dans certains équipements de quartier ; celle du degré de familiarité avec l'outil informatique également : lisibilité des formulaires, procédure de consultation des documents, etc. Une vigilance existe sur le sujet mais nous devons systématiquement penser à offrir une voie alternative au service numérique.

Autre point de vigilance déjà évoqué lors du précédent débat budgétaire : le volet dédié aux dépenses de personnel. Ce budget est en évolution de 1,7% en raison pour partie de mesures positives pour les agents ; décidées nationalement mais créditées localement.

La Ville s'est par ailleurs engagée à définir un plan pluriannuel de résorption de l'emploi précaire et un plan d'évolution des carrières des agents de catégorie C.

Ceci étant, tout nouveau besoin est couvert par un redéploiement strict des postes. Or, la seule volonté politique ne suffira pas à mettre en œuvre des ambitions publiques. Il est nécessaire de s'appuyer sur des compétences et des valeurs qui caractérisent la fonction publique territoriale. « *Faire mieux avec beaucoup moins* » : jusqu'à quand va t'on supporter cette équation ?

Enfin, concernant la structuration de notre budget et tout particulièrement les recettes de la section de fonctionnement, il est proposé, selon l'engagement pris devant les Rennaises et Rennais, de ne pas mobiliser le levier fiscal mais parallèlement, on peut constater une évolution à la hausse des tarifs des différents services proposés par la collectivité.

Nous sommes conscients qu'aujourd'hui il est plus juste de recourir au levier tarifaire qu'à une hausse d'impôt local dont les bases de calcul n'ont pas été révisées depuis les années 1960. L'existence de grille tarifaire progressive est en effet plus équitable car plus respectueuse des capacités contributives de chacun.

Il nous semble cependant souhaitable que la municipalité établisse à l'échelle du mandat une stratégie tarifaire qui réponde à notre souci commun de justice sociale et d'un meilleur accès aux services publics. Cette réflexion viserait à harmoniser nos pratiques suivant les politiques publiques, à s'appuyer sur les taux d'effort des ménages rennais mais également à fixer un seuil de tarif au-delà duquel les usagers pourraient se détourner des services municipaux.

Pour conclure, je ne peux que rappeler le désengagement croissant de l'Etat puisque nous notons une nouvelle baisse des dotations versées à la ville de l'ordre de 5,9 Millions d'euros. Nous continuons toujours à nous y opposés, considérant cette décision comme une décision dogmatique.

Le rejet du rapport de la Commission d'enquête, sur les conséquences de la baisse des concours de l'Etat aux communes établi par le député communiste Nicolas Sansu – rendant le document non publiable sous peine de poursuites pénales – nous conforte d'ailleurs dans ce sens.